

**_*_*_*_*_*_*_*_*_

**_*_*_*_*_*_*_*_*_

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GUESNAIN**

Le quinze novembre deux mille vingt trois , à dix sept heures , la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale de GUESNAIN s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Madame LUCAS Maryline, à la suite d'une convocation régulière en date du 9 novembre 2023


Étaient Présents : Madame LUCAS Maryline – Présidente

Mesdames et Messieurs AMADEI Corinne – SENEZ Jean-Pierre- FERREN Claudine - DEVRED Sylvain - DEMAREST Danièle - CUISSE Marie-Line – DELARUE Laurent - DRAPIER Régine

Excusées :

Mesdames CASPERS Mauricette – REGNIEZ Renée -

SECOURS AUX OBSEQUES

Madame le Maire propose d'étudier la demande de prise en charge des frais d'obsèques de  GUESNAIN – décédée le
qui a organisé les funérailles.



Le montant dû aux Pompes Funèbres SAUTHIEUX à MASNY était de 2 752,15 €.


Différentes aides ont été demandées :

- CAF : Accord – versement de 2 152,15
- CPAM : refus car Madame n'était pas salariée
- MUTUELLE : Pas de mutuelle santé puisqu'elle bénéficiait de la complémentaire santé solidaire.

La famille sollicite l'aide à hauteur du restant dû soit : 600 €

La Commission Administrative,
Vu l'exposé de Madame la Présidente
Après examen de la situation,

A l'unanimité,

Autorise Madame la Présidente à verser une aide pour paiement d'une part des obsèques de  à hauteur de 600 € auprès des Pompes Funèbres SAUTHIEUX à MASNY.

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,
La Présidente,
Maryline LUCAS



données occultées => RGD